

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 29 Juin 2011

Etaient présents:

MM. Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Lefebvre.

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Andriès, Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Douez, Deroo, Houssin, Lefait, Leroy, Méquignon, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 20-11

DECIDE

- d'approuver l'attribution du marché de remplacement des baies vitrées de l'usine d'Aire sur la Lys à la société BATI FRANCE pour un montant de 220 879,67 € TTC.
- d'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur le crédit inscrit à l'article 23153 du budget du syndicat.



VOTANTS : 4

POUR : 4

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 04 JUL. 2011

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Travaux de rénovation de la salle des pompes de l'usine de production d'Aire sur la Lys

Par délibération en date du 26 janvier 2007, le Comité Syndical du SMAEL a décidé d'autoriser les travaux de rénovation de l'usine d'Aire sur la Lys.

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée à B & R Ingénierie par délibération en date du 25 janvier 2008.

La mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé a été attribuée à l'entreprise COSHYTEC par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 juin 2010.

Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre a été signé le 28 janvier 2010. Il comporte une diminution du montant du marché de 23.572,20 € HT (- 68,03 % du marché initial) suite à la division en 2 lots des travaux à effectuer.

Les travaux concernent le remplacement des vitrages en imposte du bâtiment de la salle des pompes (le second lot comprend les travaux de démolition de l'ancien silo à charbon actif en poudre et la construction de vestiaires).

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le site www.e-marchespublics.com le 5 juillet 2010. Aucune entreprise n'a déposé une offre.

Une consultation a été lancée directement auprès d'entreprises spécialisées dans la pose de bardage et l'entreprise BATI-France a répondu. L'entreprise BATI-France est domiciliée dans l'Aisne à Chauny et a un effectif de 16 personnes.

L'offre proposée par BATI FRANCE s'élève à 184.682,00 € HT, décomposée comme ceci :

- o installation de chantier + dépose des vitrages + fourniture et pose de bardage translucide : 124.150,00 € HT
- o installation de chantier complémentaire + échafaudage + enlèvement des joints amiante : 60.532,00 € HT

Pour le désamiantage, l'entreprise propose de créer un platelage pour obtenir une surface de travail en appui sur les poutres constituée d'un plancher bois ou métal. Les différents côtés seront tapissés de panneaux translucides en polycarbonate et l'ensemble sera assemblé dans une structure bois et aluminium afin d'obtenir une parfaite étanchéité. Cet ensemble sera implanté sur un minimum de deux travées, puis transféré sur les travées suivantes.

Le désamiantage prévoit également l'installation d'un échafaudage d'une hauteur comprise entre 3,50 m et 8 m.

L'estimation effectuée en 2008 par B&R prévoit un montant de 121.500,00 € HT pour le remplacement des vitrages. Cette estimation ne comprend pas la dépose des joints amiante qui a été diagnostiquée ultérieurement.

Si on ne prend pas en compte le désamiantage, l'offre de BATI-France est proche de l'estimation (+2,18 %).

Le montant du désamiantage est justifié par la complexité du chantier.



Vu le, 07 JUIN 2011

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX